



A R R E T E
**Interdisant toute circulation sur le sentier entre le lac du
Schiebsrothried et le lieu-dit Kerbholz
Sous l'arête des Spitzkoepfe**

Le Maire de la Commune de METZERAL

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code de la route et notamment les articles R. 110-1 & 2, R. 411-5, R 411.8, R.411-30, R417-1, R.417-9 à 12, R 44 & R 22 ;

CONSIDERANT qu'en raison d'un éboulement de rochers et de pierres, le sentier entre le lac du Schiebsrothried et le lieu-dit Kerbholz sera fermé jusqu'à nouvel ordre.

A R R E T E

Article 1 – La pratique de la randonnée et de toutes activités de montagne sont interdites sous l'arête des Spitzkoepfe, sur le sentier entre le lac du « Schiebsrothried » jusqu'au lieu-dit « Kerbholz ».

Article 2 - Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place par le Club Vosgien et la Commune de Metzeral pour permettre l'application des présentes dispositions et assurer l'information auprès des marcheurs ;

Article 3 - L'accès sera maintenu pour les véhicules des forces de l'ordre, des services incendie et secours, de l'ONF et des Brigades Vertes.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par Procès-Verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté est notifiée à :

- ✓ Monsieur le Préfet du Haut Rhin
- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Munster
- ✓ Monsieur le Major du Peloton de Gendarmerie de Montagne de Hohrod
- ✓ Les Brigades Vertes de Munster
- ✓ Le Président du Club Vosgien

Fait à Metzeral, le 30 janvier 2024
Denise Buhl, Maire de Metzeral